

la gazette de la Sensée

N° 30
DÉCEMBRE 2015



Sage, Papi, Epage, Gemapi... Sigles et acronymes poussent comme des champignons là où il y a de l'eau! Gemapi est le petit dernier de la bande et sûrement le plus turbulent. Gemapi - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - est une nouvelle compétence créée par la loi Mapam - Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles -, attribuée de manière obligatoire et exclusive au bloc communal à compter du 1^{er} janvier 2018. La « fameuse Gemapi » soupire Charles Beauchamp, président de la Commission locale de l'eau du Sage de la Sensée. Elle bouleverse le paysage institutionnel et les élus... La Gemapi couvre quatre champs d'intervention : l'aménagement des bassins et sous-bassins hydrographiques; l'entretien des cours d'eau; la défense contre les inondations; la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques (zones humides, etc.). La loi attribue donc aux communes et aux groupements de communes cette compétence de taille, tout en souhaitant conforter les structures de bassin: EPTB et Epage, Établissements publics territoriaux de bassin et Établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau. Vous suivez? À l'échelle du bassin-versant de la Sensée, Gemapi sonne le glas de l'Institution interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée. À partir de 2018, la participation des Départements étant remise en cause, « l'Institution est obligée de se transformer en syndicat mixte avec l'accord de l'ensemble des partenaires ». Mais pas question pour son président, le même Charles Beauchamp, « de ranger dans un tiroir l'étude hydraulique globale et la liste de travaux qui en découle », alors le syndicat mixte pourrait devenir un Epage ou un EPTB afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux, « avec pourquoi pas un élargissement aux bassins-versants voisins, Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut? » avance-t-il. En attendant 2018, « nous devons travailler plus vite et plus concrètement ».

Particulièrement en 2016, année décisive d'approbation du Sage de la Sensée, du PAGD. Désolé pour le sigle final.

LA GAZETTE DE LA SENSÉE - N° 30 - DÉCEMBRE 2015



Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée



Gemapi, un pavé dans les marais ?

Territoire où la ressource en eau est un enjeu capital, territoire touché par des dégradations environnementales, soumis à la pression des chercheurs d'or bleu, la vallée de la Sensée a pu compter dès 1988 sur des collectivités, des élus soucieux de l'avenir, assumant leurs responsabilités. Un Contrat de rivière en 1991, l'avènement d'un Sage en 2001 et de son « parlement » la Commission locale de l'eau (Clé) en 2004, une étude hydraulique globale sur huit années (et quasiment un million d'euros) livrant un état des lieux « jamais réalisé à un tel niveau » ont fait émerger les forces et les faiblesses du bassin-versant de la Sensée.

L'Institution interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée, structure porteuse du Sage, est un interlocuteur reconnu : « Dans le projet de canal Seine-Nord Europe par exemple, sans le Sage nous aurions été les oubliés » répète Charles Beauchamp, président de l'Institution et président de la Commission locale de l'eau, réélu à ce poste le 7 octobre dernier lors d'une réunion de la Clé renouvelée (suite aux élections municipales et départementales) à Sailly-en-Ostrevent. Réélu à l'unanimité « dans une large diversité politique », Ch. Beauchamp a mis en avant le « travail collectif » de la Clé du Sage de la Sensée.

Le Sage est toujours sur la bonne voie. L'année 2016 sera marquée par le PAGD - Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, par l'avis de l'État, la consultation des collectivités, l'enquête publique et l'arrêté préfectoral pour une mise en œuvre de 2016 à 2022. Avec cette grande question : qui se chargera des travaux recommandés par l'étude hydraulique (4 à 5 millions d'euros au bas mot), l'Institution n'assurant pas la maîtrise d'ouvrage (sauf pour le curage du décanteur de Tortequesne et la réhabilitation du bras mort de la Sensée, de Aubencheul-au-Bac et Aubigny-au-Bac, deux urgences) ? La réponse est derrière la Gemapi... Cette nouvelle compétence instituée par le législateur confie obligatoirement aux communes et à leurs EPCI, Établissements publics de coopération intercommunale, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à partir du 1^{er} janvier



Les milieux aquatiques se retrouvent au cœur des différentes réformes territoriales, leur gestion atterrissant finalement dans le bloc communal.

2018; une Gemapi financée par une taxe facultative et limitée à 40 € par habitant. Le législateur donne également un coup de frein aux actions volontaristes des départements dans le domaine de l'eau et pousse par la même occasion l'Institution pour l'aménagement de la vallée de la Sensée - émanation des conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais - à changer de statut.

« On ne sait pas encore précisément où l'on va mais l'Institution devrait passer en syndicat mixte » a expliqué Charles Beauchamp aux membres de la Commission locale de l'eau. Un syndicat mixte pour le seul territoire de la Sensée ? Un syndicat mixte élargi aux territoires voisins « hydrographiquement » cohérents (Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut) ? Autre interrogation : de quelle manière sera exercée la Gemapi par les EPCI, en direct ou par délégation à un syndicat mixte ? Syndicat mixte qui peut être labellisé, selon les compétences qu'on lui attribue et selon son périmètre d'intervention, EPTB ou Epage. Un EPTB, Établissement public territorial de bassin, est un groupement de collectivités territoriales constitué en

vue de faciliter, dans un périmètre comprenant plusieurs bassins-versants, la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides. L'EPTB a surtout une mission de coordination, en assurant la cohérence de l'activité de maîtrise d'ouvrage des intercommunalités et des syndicats situés dans son périmètre.

Un EPAGE, Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux, est un groupement de communes et d'EPCI constitué en vue d'assurer, au sein d'un même bassin-versant, les travaux de prévention des inondations et de gestion des cours d'eau non domaniaux. Il assure de ce fait une mission de maîtrise d'ouvrage.

À Sailly-en-Ostrevent, Ch. Beauchamp a dessiné son « schéma idéal » pour l'après-Institution : « Un syndicat mixte dans un premier temps avec maîtrise d'ouvrage locale puis un Epage pour quoi pas qui adhérerait à un syndicat mixte élargi ». Une seule certitude pour la Clé comme pour l'Institution : « il va falloir travailler vite ».

Les présidents des Clé des Sage Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut, Sambre et Sensée se sont réunis le 15 septembre dernier pour se pencher sur « l'organisation de la gouvernance dans le domaine de l'eau » préconisée par le SDAGE Artois-Picardie. Ces présidents souhaitent assurer « une coordination et une cohérence à l'échelle des différents territoires », avec comme scénario possible la création d'un syndicat mixte dédié.

- Les intérêts d'un syndicat mixte élargi :

- Accès facilité aux financements européens
- Cohérence hydraulique assurée
- Coordination (voire mutualisation) de la maîtrise d'ouvrage
- Prévention et gestion communes des inondations
- Absence de territoires orphelins
- Meilleure appréhension des évolutions législatives et réglementaires
- Autonomie financière (dans le cas où ce syndicat mixte serait labellisé EPTB et instaurerait une taxe)

- Les freins et les limites identifiés :

- Impopularité de la taxe Gemapi
- Diversités politique, culturelle et géographique de chaque bassin-versant (et notamment diversité des maîtrises d'ouvrage)
- Nécessaire concertation avec les EPCI, qui peuvent souhaiter ou non, selon leur niveau d'implication actuelle, conserver ou déléguer la compétence
- Adhésion obligatoire d'EPCI à deux syndicats mixtes
- Nécessité de maintenir des maîtrises d'ouvrage à une échelle pertinente localement (plutôt qu'à une échelle plus large ne possédant pas toute la connaissance suffisante du territoire local).

- Démarches à engager :

- Les réflexions sont évoquées dans les différentes Clé
- Les préfets et les sous-préfets seront saisis pour faciliter la mise en place de la concertation avec les EPCI concernés et les réflexions autour d'un syndicat mixte élargi.

On pensait enfin avoir trouvé LA bonne solution pour prévenir et gérer les inondations du Douaisis, mais il s'avère que la baisse préventive du niveau du canal de la Scarpe amont n'est pas faisable. Telle est la conclusion de l'étude de faisabilité menée par Hydratec de décembre 2013 à février 2015, l'Institution interdépartementale assurant la maîtrise d'ouvrage. En effet, l'abaissement préventif d'un ou plusieurs biefs du canal entraînerait la création d'un premier pic de crue aussi fort que la crue elle-même ! Lors d'une réunion du Comité de pilotage, Charles Beauchamp a rappelé l'intérêt d'avoir réalisé cette étude dont les enseignements sont précieux et permettront « d'élaborer une stratégie adaptée ». Quelle stratégie ? Les techniciens vont émettre de nouvelles propositions en 2016. Il n'y a pas une solution évidente mais bel et bien un mélange de solutions : redonner un fonctionnement plus naturel à la Scarpe amont, curer une partie de la Scarpe amont et moderniser les barrages de système de mesures et d'alarme (projet de VNF), définir la stratégie locale de gestion des risques inondations (SLGRI) sur le TRI - Territoire à risque important d'inondation - du Douaisis. Une chose est sûre, même si les élus des communes de la vallée de la Sensée affichent une forte solidarité avec les communes touchées par les inondations : « Le transfert des risques d'un territoire vers un autre ne peut être admis, précise Ch. Beauchamp. Le délestage des eaux de crues de la Scarpe vers la Sensée ne peut être une solution envisageable ».

Le PAGD bientôt conclu



La préservation des milieux aquatiques est essentielle dans la vallée de la Sensée.

L'état des lieux, le PAGD – Plan d'aménagement et de gestion durable, le règlement et l'évaluation environnementale : tous ces documents constitueront un seul document final, celui du Sage – Schéma d'aménagement et de gestion des eaux - de la Sensée dont l'approbation est attendue en 2016. L'état des lieux comprenant l'état initial, le diagnostic et le scénario tendanciel du territoire a été validé par la Commission locale de l'eau (Clé) en décembre 2013.

Si les élections municipales et départementales n'ont pas permis d'avoir une Clé valide en 2014 et début 2015, les commissions thématiques ont toutefois bien avancé sur le PAGD, permettant le passage en revue de ce document par la Clé du 17 novembre dernier à Hamel.

Gestion et protection de la ressource en eau, gestion et préservation des milieux aquatiques et des zones humides, maîtrise et limitation des risques liés à l'eau, sensibilisation et communication sur la ressource

en eau et les milieux aquatiques : tels sont les quatre enjeux du territoire issus de l'état des lieux à partir desquels le PAGD a défini des orientations (objectifs) et des mesures. Le projet de PAGD de la Sensée compte 21 orientations et 78 mesures qui font actuellement l'objet d'un décorticage par la Clé afin d'en analyser leur pertinence et leur efficacité.

Les commissions thématiques, réunies en novembre, continuent leur mission de préparation des autres documents, le règlement qui fixe de manière légale certaines actions du PAGD, et l'évaluation environnementale qui permet de mesurer les impacts, normalement positifs, du Sage de la Sensée sur son périmètre, voire également sur les territoires voisins.

• Quelques orientations du PAGD :

- maîtriser la pression des prélèvements sur la ressource
- maîtriser les pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole
- lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- limiter la vulnérabilité des biens aux remontées de nappe et aux inondations
- diffuser le Sage et ses données...

• Quelques mesures :

- sensibiliser les communes contre l'imperméabilisation
- prévenir les risques de pollution de la nappe liés au canal Seine-Nord Europe
- réaliser les travaux préconisés par l'étude hydraulique globale
- prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme
- informer les professionnels des techniques économes en eau
- informer les particuliers des techniques alternatives aux phytosanitaires...

Un crabe... envahisseur

Suite à l'article paru dans une précédente Gazette de la Sensée sur les espèces invasives, des lecteurs ont transmis aux services techniques des informations sur quelques-unes de ces espèces, leur localisation permettant d'enrichir l'inventaire. La dernière découverte, relayée par le Président de l'Aappma l'Arleusienne, Claude Aubert, est plutôt « insensée » : il s'agit d'un crabe à mitaines de 35 cm d'envergure attrapé par un pêcheur dans le canal de la Sensée au niveau d'Arleux. Importé par accident en Europe en 1912 dans un bateau asiatique, ce crabe chinois est une espèce d'eau douce qui a colonisé le littoral et toutes les rivières d'Europe et d'Amérique du Nord. Le crabe à mitaines creuse des terriers sur les berges provoquant l'érosion des rives.



Canal Seine-Nord Europe, suite

Le 9 octobre dernier, Alain Vidalies, secrétaire d'État aux Transports, lançait l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) des modifications du tracé du projet de canal Seine-Nord Europe. Cette enquête s'est achevée le 20 novembre, et une semaine auparavant lors d'une permanence des enquêteurs en mairie de Bourlon, Charles Beauchamp a déposé ses observations sur les documents soumis à la consultation. Sans vouloir s'opposer au projet global « qui demeure indispensable pour l'économie de nos territoires », le président de l'Institution interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée, et de la Commission locale de l'eau du Sage de la Sensée demeure très vigilant « quant aux impacts du futur canal sur les ressources en eau et les milieux aquatiques du périmètre du Sage de la Sensée ». Charles Beauchamp a remis au président de la commission d'enquête publique un « avis réservé au projet de reconfiguration du canal tant que ne sont pas apportées des garanties quant à l'absence de ces impacts, en phases travaux et exploitation ».

Les principales observations de Charles Beauchamp portent sur les effets indirects du projet sur les zones humides et les cours d'eau des vallées de l'Agache et de la Sensée qui ne sont pas pris en compte. Aucun suivi des niveaux de nappe, des cours d'eau et des zones humides n'est prévu dans la vallée de l'Agache, avant la construction puis pendant l'exploitation du canal, de manière à repérer une éventuelle baisse et apporter des mesures correctives. Compte tenu du manque d'éléments sur les modalités de maintien en eau du canal du Nord et le devenir du secteur Havrincourt - Marquion (un dossier évoque un comblement partiel), « on ne peut pas apprécier les impacts du projet sur les deux vallées » estime Ch. Beauchamp. Globalement, l'étanchéité et le choix de la variante haute pour le bief de partage induisent une limitation des interactions avec la nappe, mais localement les risques de perturbation de ladite nappe sont présents. Des mesures sont apportées pour trois captages communaux et certains captages à vocation agricole, « mais on n'est pas certain de leur efficacité », ajoute le président de l'Institution et de la Clé. Encore une fois, il faut attendre d'autres études d'impacts, notamment celles des dossiers Loi sur l'eau pour obtenir les informations manquantes à ce jour et des mesures concrètes satisfaisantes pour le bassin-versant de la Sensée, château d'eau du Nord – Pas-de-Calais ».

Du fioul dans les étangs...

L'Institution interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée a pris très au sérieux l'épisode de pollution aux hydrocarbures survenu le dimanche 11 octobre dans l'après-midi sur la rivière de la Marche Navire ainsi que sur les étangs situés à l'aval, suite à l'incendie d'une ferme de Tortequesne. Au cours du sinistre, une cuve à fioul avait fondu, son contenu se déversant dans la rivière. Le mardi 13 octobre, à la demande des chasseurs de Lécluse, Charles Beauchamp s'est rendu sur le terrain, apprenant qu'une centaine de canards « appelants » étaient morts, constatant la présence de nombreuses nappes de mazout autour des étangs. Le président de l'Institution a écrit à la préfète du Pas-de-Calais afin d'obtenir des explications sur les opérations menées par les pompiers le 11 octobre « qui ont conduit à l'écoulement du mazout dans les étangs », et les raisons « pour lesquelles cette pollution sur les plans d'eau n'a pas été endiguée par un système de barrage puis aspirée ». Le directeur départemental des services d'incendie et de secours lui a répondu le 19 octobre, signalant que les pompiers étaient retournés sur place le 12, appelés par le maire de Tortequesne qui avait constaté une pollution par fioul dans les marais. Une irisation fut constatée sur une surface de 100 mètres carrés sur le « petit étang » de Tortequesne, à proximité d'une hutte de chasse. Une reconnaissance plus approfondie fut entreprise vers les marais de Tortequesne, Lécluse et Hamel : « Il a été constaté une irisation surfacique qui ne permettait pas une aspiration selon les autorités sur place ».

Ces explications n'ont pas pleinement satisfait Charles Beauchamp qui a adressé un nouveau courrier à la préfète le 22 octobre ! « Je souhaite que soient prises des dispositions pour que de telles pollutions ne puissent plus se reproduire à l'avenir ».

Ronny Vaillant, champion du monde de pêche

Depuis qu'il est en âge de tenir une canne, vers ses 4 ans, Ronny Vaillant, jeune habitant de Plouvain, pêche à la ligne. Il faut dire que toute sa famille, son père Xavier, sa mère Doris jusqu'il y a quelques années et son frère aîné Morgan, sont des passionnés. Ils n'ont eu aucun mal à transmettre le virus au benjamin pour qui les étangs de la Sensée n'ont plus de secret depuis longtemps, de même que les canaux, rivières et plans d'eau de la vallée.

Au fil des ans, son talent pour la pêche a amené le jeune garçon, aujourd'hui âgé de 14 ans, à participer à de nombreux concours, un peu partout en France, suivant en cela les pas de son grand frère, champion de France en son temps. Devant les succès de Ronny, vice-champion de France 2014, son père s'est décidé à envoyer un dossier à la Fédération française de pêche au début de cette année. Le palmarès du jeune homme a convaincu les responsables nationaux car il a rapidement été invité à un stage de présélection en avril près de Toulouse à l'issue duquel il a fait partie des douze pêcheurs retenus en équipe de France de pêche sportive. Au mois d'août, entraîné comme

jamais, il s'est envolé pour la Serbie, à Smederevo, au bord du Danube, où avaient lieu les championnats du monde. Avec trois autres jeunes pêcheurs, au terme d'une compétition rassemblant une douzaine de nations, il a remporté le titre de champion du monde chez les minimes par équipe, sortant d'un canal de sept kilomètres de long un nombre impressionnant de gardons et autres poissons. En plus de ce titre prestigieux, Ronny s'est aussi offert une 5^e place en individuel. Un succès qui fait évidemment la fierté de toute sa famille et de ses amis qui espèrent qu'il sera encore retenu cette année dans la sélection nationale, chez les cadets cette fois. Mais il lui faut refaire ses preuves

pour accéder à ce niveau et se rendre au Portugal pour les championnats 2016. Ronny multiplie les concours quasiment chaque dimanche, quitte à couvrir beaucoup de kilomètres parfois, entre le canal du Nord, la Lys, le secteur de Saint-Omer, l'Oise, la région de Saint-Quentin et, beaucoup plus près de chez lui, les étangs de la Sensée. Son père, Xavier, concède que ce sport a un certain coût : déplacements et cannes dont les prix peuvent atteindre 1 000 à 1 500 €. « *Quand on a un cadeau à lui faire, on sait que c'est du matériel de pêche* » sourit-il en soulignant que Ronny a une autre passion, le tennis de table « *où il a aussi de bons résultats* ».



La vallée de la Sensée fréquentée depuis la Préhistoire

Incontournables avant d'attaquer le curage proprement dit du décanteur de Torquesne, des fouilles prescrites par l'État ont été menées du 15 juillet au 28 août derniers sur une zone de 8 500 mètres carrés (correspondant aux futurs bassins de décantation des boues de curage) par une équipe d'archéologues du Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais. Au lieu-dit « *Le Pont des Vaches* » situé sur le territoire de la commune de Lécluse, les archéologues ont découvert des indices d'occupation humaine au Paléolithique supérieur et au Néolithique soit entre 38 000 et 2 500 avant J.-C. Un burin pouvant servir au travail de l'os ou du bois de cervidé pour fabriquer des outils ou des pointes de sagaie, est « *spécifique* » de la fin du Paléolithique supérieur. Une pointe de flèche, fine et régulière, est caractéristique de la fin du Néolithique ou du début de l'âge du Bronze. Les archéologues ont également mis au jour des haches polies du Néolithique, associées au défrichement des zones boisées et objets de prestige liés à des fonctions plus symboliques.

Le terrain du Pont des Vaches était un millefeuille archéologique avec superposition des niveaux d'occupations humaines et des niveaux naturels. Avec la stratigraphie, étude de l'organisation de cette accumulation, et en s'appuyant sur les textes et illustrations anciens, les archéologues ont pu reconstituer l'histoire du site, fréquenté depuis la Préhistoire. « *À l'époque gauloise ou gallo-romaine, le site n'est plus inondé. Les végétaux se décomposent et forment un niveau noir. Dans cet environnement marécageux, les hommes creusent de longs fossés linéaires de drainage pour évacuer l'eau et installer leurs champs et leurs troupeaux. Les niveaux supérieurs de la stratigraphie posent plus de questions. Si le remblai antique reste inexpliqué, les niveaux supposés*



Les archéologues ont remonté le temps sur 8 500 m².



Une hache du Pont des Vaches.

médiévaux peuvent être interprétés. À partir du X^e siècle, la vallée de la Sensée connaît d'importants travaux d'aménagements hydrauliques afin d'alimenter la ville de Douai en eau. Un système complexe de digues et d'écluses est aménagé à Lécluse et dans

les environs. Une de ces digues perdure encore aujourd'hui sous l'actuelle RD 956. Ces aménagements ont profondément modifié le paysage et peuvent expliquer les niveaux d'inondations observés sur le site » explique Elisabeth Panloup archéologue du Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Photos Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais



Toutes les réactions, informations sont les bienvenues !

Contactez Fabrice Thiébaud, chargé de mission de l'Institution et Céline Blin, animatrice du Sage de la Sensée.

> Tél. 03 59 73 33 30

> Courriel : institution5962sensee@lenord.fr

La gazette de la Sensée

est réalisée par Les Échos du Pas-de-Calais pour le compte de l'Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée. Avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois - Picardie.

Directeur de publication : Charles Beauchamp

Rédaction et coordination : Céline Blin, Christian Defrance, Bernard Queste et Fabrice Thiébaud
Photos : Fabrice Thiébaud, Céline Blin et Claude Aubert

Maquette : Magali Crombez

Impression : Léonce Déprez, Ruitz - 43764 ex. ISSN en cours

> Tél. 03 59 73 33 30

> courriel

institution5962sensee@lenord.fr



<http://www.sage-sensee.fr>

SDAGE 2016-2021

Le 16 octobre dernier, au siège de l'Agence de l'eau à Douai, le comité de bassin Artois-Picardie a adopté le projet de SDAGE Artois-Picardie - Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - 2016-2021. Ce document de planification de l'eau donne les objectifs et les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux. Les priorités définies pour les 5 années à venir seront financées au travers des redevances perçues via la facture d'eau. Celles-ci ne feront pas l'objet d'une augmentation pour les ménages. Le SDAGE Artois-Picardie 2016-2021 est un programme à la fois ambitieux et réaliste pour la reconquête de l'eau et de la biodiversité. Dans un contexte de changement climatique, il prévoit entre autres une reconquête des captages en eau potable dégradés et une amélioration de 40 % de la qualité écologique des cours d'eau, plans d'eau, estuaires et eaux côtières. Il introduit des règles nouvelles visant la préservation des zones humides et des prairies, la gestion des eaux pluviales, la restauration de connexions latérales aux cours d'eau pour la biodiversité et la gestion des inondations ainsi que l'accompagnement de la mise en place de la nouvelle organisation intercommunale pour la gestion des inondations et des milieux aquatiques.

Les actions à mener ont été estimées à 2,2 milliards d'euros sur la période 2016-2021. Elles seront accompagnées par des aides financières de l'Agence de l'eau adaptées aux objectifs fixés.